

PRESTATIONS TECHNIQUES

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur, vous pourrez commander toute prestation technique directement sur le shop en ligne de Palexpo (mobilier, équipement de stand, connexion internet haut-débit, carte de parking, etc.). Vous pourrez accéder à ce shop via le lien suivant: <http://www.palexpo.ch/fr/espace-exposant>, en cliquant sur le titre du salon Planète Santé live pour continuer en suivant les instructions. Si vous avez des questions ou des demandes techniques spécifiques, vous pourrez contacter le service des exposants de Palexpo au +41 (0) 22 761 11 11 (8h - 12h / 13h30 - 17h30) ou exposantscontact@palexpo.ch

INFORMATIONS POUR LE RÉPERTOIRE OFFICIEL (telles qu'elles apparaîtront dans le catalogue):

Raison sociale	Rue /N°
NPA/ Lieu / Pays	Téléphone
E-mail	Site web

Un formulaire en ligne vous sera envoyé pour vous permettre de nous communiquer les descriptifs de votre société / institution et du contenu de votre stand.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT:

Règlement et directives

Par la signature de cette inscription, l'exposant accepte les conditions générales du centre d'exposition, les conditions particulières de participation de l'organisateur ainsi que les directives techniques disponibles sous Planetesante.ch/salon. De même qu'il accepte que la distribution de matériel publicitaire et la promotion auprès des visiteurs se fassent exclusivement sur l'espace qui lui est propre.

Confirmation de la demande d'inscription / contrat exposant

Toute demande d'inscription est soumise pour étude à la direction du salon qui s'assure de la conformité au programme de l'exposition des objets ou services présentés, de la disponibilité d'espaces d'exposition et de l'inscription au registre du commerce. La participation devient contractuelle au moment de la confirmation de l'inscription par l'organisateur. Après validation par le comité de direction, la demande d'inscription sera confirmée par l'organisateur. Cette confirmation entraîne la validité juridique du contrat d'exposant sans aucune restriction. La confirmation fait partie intégrante du contrat d'exposant. Les modifications apportées par l'exposant sur le formulaire d'inscription ne sont pas valables et considérées comme non écrites.

Conditions de paiement

La facture est à régler à 20 % à la réservation et le solde au 30 mai 2018. Tous les prix indiqués sont hors taxes (+8 %). L'implantation du stand sur le plan et l'accès à l'exposition sont applicables une fois le règlement intégral de la facture.

Déclaration de l'exposant

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation et du règlement du centre d'exposition disponibles sous Planetesante.ch/salon.

Droit applicable / For juridique

Le droit suisse est applicable. En cas de litige avec la direction du salon, l'exposant reconnaît la compétence des tribunaux ordinaires du Canton de Genève.

Date / /

Signature valable de l'exposant

Lieu

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

1. Organisateur

Planète Santé live Sarl
(Coopérative Médecine & Hygiène)
Chemin de la Mousse 46
CP 475
1225 Chêne-Bourg
Tél. +41 22 702 93 18
Portable: +41 79 192 07 52
salon@planetesante.ch

2. Lieu

Palexpo
CP 112
1218 Grand-Saconnex

Dates et horaires

Montage: 1-3 octobre 2018, 7h-19h

Salon: 4-7 octobre 2018
Jeudi-vendredi-samedi: 10h-19h
Dimanche: 10h-18h

Démontage: 8 octobre 2018, 7h-19h

La construction des stands doit impérativement être terminée le 3 octobre à 14h.

3. Dates limites d'inscription

Les dates limites d'inscription sont fixées au 15 mai 2018. Passé ce délai, l'organisateur ne peut garantir à l'exposant sa présence.

Par ailleurs, l'enregistrement complet des données dans tous les documents ne pourra se faire que si les délais sont respectés.

4. Attribution des emplacements

Lors de l'attribution des emplacements, il sera tenu compte de la date d'inscription et du type d'activité. Toutefois, l'organisateur prendra note des désirs de l'exposant.

5. Tarifs

Voir recto de la demande d'inscription.

6. Badges, billets gratuits

Les badges perdus ne sont pas remplacés. Les badges supplémentaires sont facturés CHF 15.- / pce. Ces badges donnent accès au centre d'exposition durant le montage, l'exposition et le démontage. Ils sont disponibles dès le premier jour de montage à l'accueil du lieu de l'exposition.

Au-delà des billets gratuits compris dans la taxe d'inscription, merci de nous contacter pour vos commandes supplémentaires.

7. Taxe d'inscription

La taxe d'inscription pour l'exposant inclut:

- Inscription dans le répertoire/guide du salon (papier et en ligne)
- Badges exposant au prorata des m²
 - Entre 9 m² et 12 m²: 4 badges
 - Dès 13 m²: 6 badges
 - Dès 30 m²: 10 badges
 - Dès 50 m²: 15 badges
- Billets gratuits au prorata des m²
 - Entre 9 m² et 12 m²: 100 billets
 - Dès 13 m²: 150 billets
 - Dès 30 m²: 250 billets
 - Dès 50 m²: 400 billets

Est considérée comme co-exposant toute société physique ou morale qui se manifeste sous une forme ou sous une autre (adresse, objets ou présence physique).

Le co-exposant doit obligatoirement s'acquitter d'une taxe d'inscription de CHF 690.- par société annoncée (3 badges et 100 invitations inclus).

8. Particularités du stand aménagé

Le stand est livré clé en mains. Des compléments moyennant paiement peuvent être obtenus auprès du fournisseur de stands du centre d'exposition. L'exposant est tenu de prendre connaissance des exigences et dispositions relatives à la construction de stand incluses dans les directives techniques et du règlement du centre d'exposition sous Planetesante.ch/salon.

9. Alimentation électrique

Attention, l'alimentation électrique n'est pas comprise, ni pour les stands aménagés, ni pour les surfaces nues. Prévoir dans tous les cas la commande d'un coffret si vous branchez des appareils (cf. règlement).

10. Conditions d'annulation

L'exposant qui souhaite rompre le contrat est tenu de le faire par écrit. En cas d'annulation, 120 jours avant l'ouverture de l'exposition, une taxe de CHF 800.- sera perçue pour frais d'annulation et d'administration. Jusqu'à 60 jours avant le premier jour d'ouverture du salon, 50% du montant facturé sont redevables à l'organisateur. Au-delà, 100% sont exigibles. Ces conditions s'appliquent également pour toutes les autres prestations annexes demandées par l'exposant.

Planète Santé live Sarl, août 2017

Sous réserve de modifications